

En 2017, 28 800 nouvelles pensions de droit dérivé ont été liquidées au titre du régime de base et 21 400 au titre du régime complémentaire.

L'âge moyen d'attribution de la réversion est de 74 ans (77 ans pour les hommes et 74 ans pour les femmes).

92 % des bénéficiaires d'une pension de réversion sont des femmes.

### CHIFFRES ESSENTIELS

**28 800** nouveaux bénéficiaires d'une retraite de base de droit dérivé  
**21 400** nouveaux bénéficiaires d'une retraite complémentaire de droit dérivé

Âge moyen d'attribution : **74** ans

**92** % sont des femmes

**96** % dans le régime des artisans

**88** % dans le régime des commerçants

#### ■ UN NOMBRE DE NOUVEAUX RETRAITÉS DE DROIT DÉRIVÉ AU TITRE DE LA RETRAITE DE BASE EN DIMINUTION

En 2017, le nombre de nouveaux retraités de droit dérivé des régimes de base est en baisse, avec environ 28 800 pensions de droit dérivé attribuées (30 000 en 2016), soit une diminution de 4 % par rapport à 2016. Les nouveaux retraités du RSI ont une répartition par sexe et un âge moyen d'attribution identique à celle des nouveaux retraités du régime de base.

#### ■ UNE POPULATION DE DROIT DÉRIVÉ ESSENTIELLEMENT FÉMININE

La population bénéficiaire d'une pension de réversion de base est à forte majorité féminine (92 %), encore plus particulièrement dans le régime des artisans (96 % contre 89 % dans le régime des commerçants), où les assurés actifs sont très majoritairement des hommes. Les femmes ont une espérance de vie plus élevée, et ont aussi souvent des revenus faibles ce qui les amène à remplir plus fréquemment la condition de ressources exigée.

#### ■ UN ÂGE MOYEN PLUS ÉLEVÉ POUR LES HOMMES

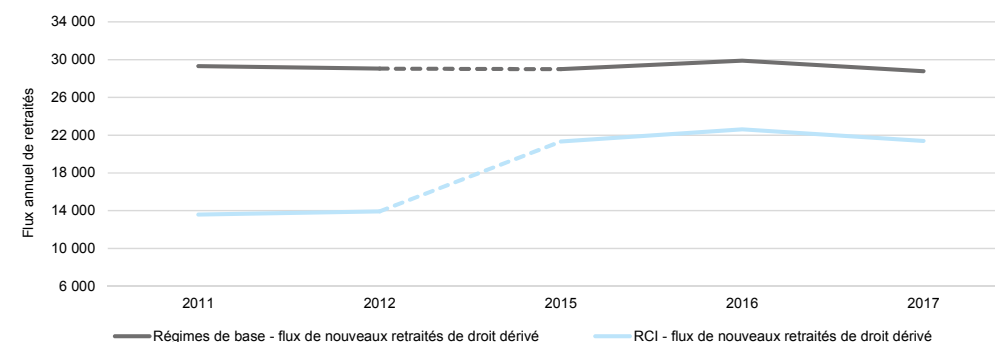
En 2017, l'attribution de la réversion par le RSI intervient en moyenne à 74 ans (77 ans pour les hommes et 74 ans pour les femmes). Après une relative stabilité depuis plusieurs années, cet âge moyen est en augmentation depuis 2009 (+2,4 ans entre 2008 et 2017). Cette évolution est liée à la condition d'âge de bénéfice de la réversion (55 ans<sup>1</sup>), cette dernière ayant été supprimée entre 2003 et 2009. Les hommes artisans et commerçants bénéficient, en moyenne, de leur pension de réversion à 77 ans. Pour les femmes, l'entrée en jouissance de leur droit dérivé survient en moyenne 3 ans plus tôt, ce qui s'explique par le fait que les femmes décèdent, en moyenne, plus tardivement que les hommes.

#### ■ UN NOMBRE DE NOUVEAUX RETRAITÉS DE DROIT DÉRIVÉ AU TITRE DE LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE MOINS DYNAMIQUE EN 2017

La pension de réversion du régime complémentaire peut, depuis 2013, être liquidée en même temps que celle du régime de base. Auparavant, les conjoints d'anciens commerçants devaient attendre d'avoir 60 ans pour bénéficier de la pension de réversion du régime complémentaire. Au 31 décembre 2017, 21 400 pensions de reversions ont été attribuées au titre du régime complémentaire, en recul de -5,4 % sur 1 an.

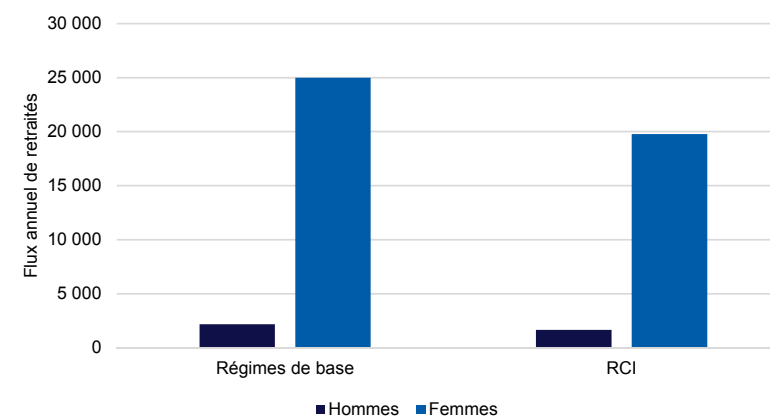
<sup>1</sup> Cependant, malgré le rétablissement de la condition d'âge à 55 ans, le conjoint d'un assuré décédé peut bénéficier de sa pension de réversion avant 55 ans si le décès est antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ainsi, 1 % des pensions de réversion en 2017 concernent encore des conjoints âgés de moins de 55 ans.

Graphique 1 : évolution des effectifs de nouveaux retraités de droit dérivé de 2011 à 2017, selon le régime



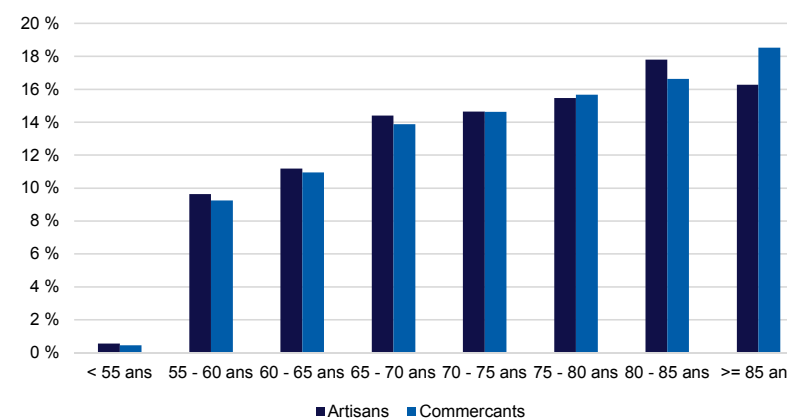
Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 2 : effectifs des nouveaux retraités de droit dérivé en 2017, selon le sexe et le régime



Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 3 : répartition des nouveaux retraités de droit dérivé du régime de base en 2017, selon l'âge à la liquidation



Source : CNDSSSTI, 2018.